

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18927 - 73ÈME ANNÉE

## Rapport de Jean-Cyril Spinetta sur l'avenir de la SNCF

### Nouvel avertissement pour les fonctionnaires et la surrémunération



Tout comme les cheminots, les fonctionnaires ont droit à un statut garantissant la sécurité de l'emploi. Le résultat de la bataille à la SNCF sera donc très observé.

L'ancien PDG d'Air France a rendu un rapport contenant des propositions sur l'avenir de la SNCF. La plus retentissante est sans conteste la fin du statut des cheminots. Les nouveaux embauchés ne pourraient plus bénéficier de la sécurité de l'emploi et du régime spécifique de retraite. Ce rapport est un avertissement pour les fonctionnaires, car le gouvernement n'exclut pas de revoir leur statut, ce qui signifie la fin de la garantie de l'emploi et l'incertitude sur le devenir de la sur-rémunération.

Depuis la fin de la semaine dernière, l'actualité sociale en France est dominée par la présentation d'un rapport demandé à Jean-Cyril Spinetta. L'ex-PDG d'Air France a signé un document présentant des propositions pour changer profondément la SNCF. Le prétexte est l'ouverture du transport ferroviaire de passagers à la concurrence internationale en France. Les propositions découlent de l'idéologie ultralibérale. Pour les infrastructures, il s'agit de privatiser les profits et de nationaliser les pertes. En effet, l'objectif est de supprimer les lignes les moins fréquentées pour concentrer les moyens sur les plus rentables, là où circuleront des trains d'autres sociétés que la SNCF. Comme le transport de passager est un service public, ce seront alors les Régions qui devront intégralement mettre la main à la poche pour financer les lignes déficitaires.

### Après le Code du Travail, les cheminots

L'autre volet du rapport concerne le personnel. En échange d'horaires décalés, de conditions de travail difficiles et de salaires faibles, les cheminots ont droit à la sécurité de l'emploi et à un régime de retraite spécifique. Comme EDF-GDF et La Poste auparavant, la SNCF a changé de statut. À la différence des deux anciens monopoles publics de l'énergie et du courrier, les nouveaux embauchés à la SNCF continuent à avoir droit au statut de cheminot et donc la sécurité de l'emploi. C'est précisément ce statut que le rapport veut remettre en cause au nom du mythe ultralibérale de la « concurrence libre et non

faussée ». D'ores et déjà une journée d'actions est prévue le 22 mars pour contrer ce projet. Mais la France de 2018 n'est plus celle qui s'était opposées aux mesures de régressions sociales du gouvernement Juppé en 1995. À la SNCF, les cheminots sont moins nombreux, et les usagers ne cessent de subir les effets de la dégradation du service public. Le précédent gouvernement a réussi à faire passer la loi El-Khomri, un paquet de mesures qu'aucun gouvernement de droite n'avait jusqu'alors réussi à faire passer. L'actuel est allé encore plus loin en réécrivant des pans entiers du Code du Travail pour diminuer les droits des salariés. Malgré la mobilisation, ces textes ont été adoptés et inscrits dans la loi.

### Bataille décisive

En s'attaquant aux cheminots, le gouvernement cherche la confrontation avec les travailleurs d'une entreprise publique où les syndicats sont très implantés. Il a jugé le moment favorable. Si la recommandation du rapport est suivie, cela signifie que les nouveaux embauchés ne bénéficieront plus du statut de cheminot. Ils seront en CDI avec comme conséquence la fin de la sécurité de l'emploi. Ceci dans un contexte où le Code du Travail réécrit facilite considérablement les licenciements. Cette proposition cherche aussi à briser les solidarités, car ses partisans peuvent très bien dire que les personnes déjà embauchées conserveront les acquis du statut. L'enjeu de la bataille est décisif pour d'autres secteurs. En effet, le programme d'Emmanuel

Macron prévoit la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires. Une remise en cause du statut de la fonction publique n'est pas à exclure. Si l'objectif est atteint à la SNCF, les fonctionnaires auront de quoi s'inquiéter.

### Renforcer la solidarité

Pour La Réunion, une remise en cause du statut du fonctionnaire aurait de lourdes conséquences. Ce serait tout d'abord la fin d'un régime de retraite spécifique, qui permet de valider 4 années pour 3 années de cotisation. Ce qui permet à un agent titulaire d'avoir une retraite complète pour un peu plus de 30 ans de carrière.

L'autre aspect concerne la surrémunération. En effet, elle est liée au statut d'agent titulaire de l'État ou d'une collectivité territoriale. Si les nouveaux embauchés ne pouvaient plus avoir droit au statut de fonctionnaire, alors ce serait l'incertitude sur le maintien de la surrémunération. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, cette méthode pour supprimer en douceur la surrémunération a-t-elle germé à Paris ?

Si la bataille s'engageait dans les mêmes termes qu'à la SNCF, ne serait-il pas nécessaire de renforcer la solidarité entre les fonctionnaires titulaires et ceux qui aspirent à le devenir pour faire échec à la remise en cause du statut d'agent de la fonction publique ?

Aussi la vigilance s'impose.

**M.M.**

## Di sak na pou di

### Une vie réunionnaise

Depuis quelque temps, chaque dimanche à 11H 30, est rediffusé sur Télé-première, un documentaire intitulé « Une vie réunionnaise », consacré à des personnalités de la Réunion.

Ce dimanche, 18 février, la personnalité d'honneur était l'Évêque de la Réunion, Monseigneur Gilbert Aubry, un documentaire réalisé en novembre 2015. Rien à voir, cela dit en passant, avec celui consacré à une certaine dame, en l'occurrence Bernadette Ladauge, où primaient la

vulgarité, sa haine envers le maloya et le PCR.

Un passage de ce documentaire, concernant l'évêque de La Réunion, a retenu mon attention, c'est celui où Gilbert Aubry évoque l'inauguration du nouveau Pont de la Rivière de L'Est à Sainte-Rose, en 1979. A cette occasion, raconte-t-il, il avait tenu à inviter les représentants des diverses communautés religieuses de l'île. Michel Debré qui assistait, lui aussi, à la cérémonie, fulminait de rage et lui déclara à la fin « Cela

ne se fait pas » ! Voilà le vrai visage de Michel Debré qui déclarait à tout-va, aimer le peuple Réunionnais au sein duquel nombreux l'appelaient « papa » sans réfléchir. « Créole un jour, créole toujours », osait scander hypocritement, l'auteur de l'ordonnance d'octobre 1960.

Quoi rajouter de plus.

**Paul**

## Edito

# Fortes pluies et chutes de pierre : sortir de la crise par le haut

**L**es pluies d'hier ont amené encore un lot de perturbations sur le réseau routier de La Réunion. La route de Cilaos a dû être temporairement fermée à cause d'un ébouli. La circulation se fait depuis par alternat dans le secteur concerné par mesure de sécurité. Plus tôt dans la matinée, la même cause a amené à prendre une mesure analogue. Enfin, la route du littoral est basculée.

Cet épisode de pluies rappelle une nouvelle fois la vulnérabilité du réseau routier. Il est pourtant un phénomène courant en milieu tropical. Ceci souligne aussi que les investissements faits en matière de routes doivent se concentrer sur la protection des usagers dans toute l'île.

Malheureusement, ce n'est pas la choix fait par la Région Réunion qui concentre les fonds sur la construction d'une route en mer. Pendant ce temps, les habitants de Cilaos doivent subir l'insécurité en raison des menaces de chutes de pierre. Cette insécurité fait fuir les touristes. Les travailleurs de ce secteur sont donc contraints au chômage technique. À Salzie, les mêmes causes peuvent produire les mêmes effets. Compte-tenu de sa situation financière, le Conseil départemental a demandé à la Région de prendre en charge la gestion de cette route. C'est ce qu'avait souligné l'adoption d'une motion à ce sujet l'an dernier.

Gageons que les pluies d'hier puissent faire réfléchir les décideurs afin qu'ils lancent enfin le chantier de la nouvelle route de Cilaos. Comme l'a indiqué le député David Lorion, des études ont été faites. Puisque ces documents sont là, il est grand temps d'agir. Car tous les ans, le même problème se reposera. Aussi il est important de rechercher les causes qui empêchent le lancement d'une enquête publique au sujet du tracé de la nouvelle route de Cilaos.

Au-delà de cette urgence, la question de la gestion des routes est posée, car elle implique des acteurs différents ayant également des budgets variables. Pour aller vers la simplification et l'efficacité, Maurice Gironcel et Michèle Caniguy avaient présenté lors de la dernière séance plénière du Conseil départemental une motion demandant la création d'un Office des routes chargé de mutualiser les actions. Cette proposition avait été adoptée à l'unanimité. Il est donc temps que les acteurs concernés s'en saisissent pour qu'un nouvel outil puisse permettre d'accélérer la mise en sécurité des usagers du réseau routier de La Réunion.

*Jean*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Une des clés du développement durable de La Réunion

# Pouvoir développer l'agroécologie dans notre pays

Le vendredi 16 février dernier à Mascarin (Jardin Botanique de La Réunion à Colimaçons), le Conseil Départemental de La Réunion a organisé une conférence sur le thème : "Le jardin créole de demain - Fruits et légumes oubliés dans les systèmes de production agroécologique". Une conférence animée par Fabrice Le Bellec, chercheur au CIRAD (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement), avec la participation active et constructive d'un public nombreux.



Fabrice Le Bellec, chercheur au CIRAD, lors de sa conférence le vendredi 16 février dernier à Mascarin en faveur de la production agroécologique".

Comme cela est dit dans la présentation de cette conférence, « pour faire face aux contraintes liées aux changements climatiques et/ou sociétaux, les systèmes de production doivent évoluer. Les principes de l'agroécologie, notamment grâce aux services écosystémiques associés à de tels écosystèmes, proposent des solutions pour rendre ces espaces de production plus résilients. Est-ce possible de produire des fruits et légumes sans avoir recours aux intrants chimiques ? Ces systèmes sont-ils les jardins créoles de demain ? ».

Des réponses très précises, nombreuses et d'un très haut niveau

scientifique ont été présentées au public par le chercheur Fabrice Le Bellec, qui a cité de nombreux experts comme Pierre Rabhi par exemple, pour qui l'avenir de l'agriculture passe par le respect du sol. Il a aussi insisté sur le fait que « l'agriculture biologique a une dimension à la fois écologique, économique et sociale », car « avec les pesticides et engrais chimiques on empoisonne nos enfants ».

**« Réaliser l'objectif de sécurité alimentaire »**

Pour soutenir cette thèse et montrer que « l'agroécologie est moderne et non passéiste », Fabrice Le Bellec a aussi présenté des extraits d'un ouvrage très intéressant intitulé "Le guide tropical", où sont donnés de nombreux conseils pour utiliser par exemple des engrais verts. Il a également cité plusieurs exemples d'agriculteurs réunionnais qui se sont engagés dans cette réforme fondamentale et indispensable pour l'avenir de notre agriculture comme de notre alimentation.

Comme on le sait, ces engagements d'agriculteurs bio et ces recommandations de chercheurs pour une agroécologie vont dans le même sens que les combats menés depuis des années par le Parti Communiste Réunionnais (voir à ce sujet par exemple la proposition N°20 — « réaliser l'objectif de sécurité alimentaire » — dans les 25 propositions du PCR "Pour une nouvelle politique à La Réunion"). Et cela nécessite un pouvoir de décision du peuple réunionnais dans ce domaine comme dans bien d'autres face aux pollueurs du système capitaliste néo-colonial qui domine notre pays.

**Correspondant**

### In kozman pou la rout

#### « Boir d'lo bandèz »

Mi koné pa si zot i ansouvien kosa lété bandèz ? La kaz téi apèl sa galman baké. Kan nou lété pti, nou téi fé nout toilète lo soir dann baké avèk lo sho. Té i mète galman in boushon géri-vite : sa té bon pou soign boubou. Inn-dé bin, avèk gro sèl tazantan épi lo boubou i disparète. Tanka bandèz, si mi souvin bien Doktèr Raymond Vergès l'avé d'mann bann madam pou fé z'ot toilète la-dan. E sa té in gran progré pou l'ijyène. Zot i konpran pou kosa i di : boir d'lo bandèz, sansa ankor d'lo lavla. I paré demoun téi kroir si i fé boir in garson dolo bandèz ou i gingn trap ali an maryaz... Mi pans sa sé d'la krak mé shakinn i pé kroir sak li vé, é sirtou la famiy i pé dir, si z'ot garson i maryé avèk in fiy, la famiy la fé boir d'lo bandèz donk a trap ali dann pyèz. Alé ! mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Conférence du Professeur Oraison demain à 18h15 au Centre culturel Leconte de Lisle

# « Quel statut pour la cité sanctuaire de Jérusalem ? »

Demain, André Oraison tiendra une conférence programmée par « Les Amis de l'Université » sur un sujet d'actualité : le statut de Jérusalem. Voici le résumé de cette conférence par son auteur :

« Quel statut pour Jérusalem, le berceau des trois grands monothéismes ? Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre 1947 pour mettre fin au mandat de la Grande-Bretagne sur la Palestine, la résolution 181 (II) avait prévu la création de deux « États indépendants arabe et juif » et une internationalisation territoriale pour Jérusalem.

Érigée en « corpus separatum », la ville devait être soumise à un régime de démilitarisation et de neutralisation sous l'égide de l'ONU afin d'offrir des garanties optimales pour la sauvegarde des Lieux saints. Mais ce statut qui avait à l'origine le soutien de l'État de la Cité du Vatican n'entra jamais en vigueur en raison du premier conflit israélo-arabe qui aboutit à un partage de la ville : Jérusalem-Ouest devient la capitale d'Israël – État créé le 14 mai 1948 sur le fondement de la résolution 181 – tandis que Jérusalem-Est, y compris la Vieille ville qui englobe les Lieux saints, passe sous le contrôle de la Jordanie.

Après la « Guerre des Six Jours », Israël s'empare de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est qui est aussitôt annexée. Par la suite, la loi israélienne du 30 juillet 1980 invoque le dogme de l'indivisibilité de la « cité de David » pour ériger « Jérusalem entière et réunifiée » au rang de « capitale éternelle de l'État d'Israël ».

Contraire au droit international, le statut imposé par Israël à Jérusalem est condamné par l'ONU. Mais il est aussi rejeté par l'Organisation de libération de la Palestine qui, depuis sa « Déclaration d'Alger » du 15 novembre 1988, milite – en invoquant, à son tour, la résolution 181 – pour la création d'un État souverain sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.



Pressentie dès 1947, la « vision de deux États » demeure vivace. Elle apparaît même comme un préalable à l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Mais contrairement à la résolution 181 qui proposait une internationalisation territoriale de l'ensemble de la Ville sainte, la « solution à deux États » implique deux capitales contiguës : Jérusalem-Ouest doit devenir la capitale d'Israël et Jérusalem-Est la capitale d'un État palestinien indépendant.

Néanmoins, l'établissement d'un *co-imperium* israélo-palestinien sur la Vieille ville et son enceinte n'est pas à exclure. Une internationalisation fonctionnelle des Lieux saints chrétiens, juifs et musulmans de la Vieille ville sous le contrôle de l'ONU pourrait aussi être une solution de compromis de nature à redonner vie à la résolution 181, quoique de manière plus modeste mais plus réaliste. »

# Oté

## Listoir Cheddar Man : promyé z'ansète noir bann z'anglé blon

*-Promyé morso.*

*Moin lé sir in pé lé riskab domann pou kosa mi parl in n'afèr konmsa. Pars, boudikont, i fé pa arien si bann zanglé blon l'avé in z'ansète noir. Kosa i fé si bann promyé z'om i sort l'Afrik épi la parti partou dsi tout la tèr, pou pèpl lo mond antyé... Sa i fé azot in n'afèr sa ? Sa i fé pa zot arien ! Bin alor pou kosa i anparl de sa ? Pou tourn lo kou in sistèm i diviz l'imanité an ras. Alé oir néna arienk in ras, sé la ras imène.*

*Demoun rasis, la ras la pan kor étinn*

*Si lé konmsa, la pa inital an parlé, sanm pou moin. Anon pa obliy kant mèm dsi bann éstad fotbal in pé partou dann l'érop kan bann fotbalèr noir i zoué, in pé i émite lo kri bann babouin. Anon pa obliy kant mèm néna demoun rasis é pa arienk dann in péi, mé in pé partou. Mi diré mèm isi La Rényon lé ankor konmsa. Sé pou sa mi pans lé pli préférab rétabli in pé la vérité dsi lo lorijine l'om modèrn, dsi son l'épopé in pé partou dsi la tèr. I vo myé di, mé la pa pou sa in pé va shanj l'opinyon épi va vir z'ot kuti dsi la késtyonn ras. La kouyonis baro lé pa si také ké ni kroi é ni pé dir néna demon la-dan.*

*In portré moulé Cheddar Man*

*Donk zordi mi vé parl in ga téi apèl Cheddar Man, in zansète bann z'anglé. Antansyon la pa arienk koméla i koné boug-la pars néna dis mil z'ané aproshan, dann l'èr la pyèr - li la viv dann l'anglètèr. In bann savan i sort donn ali in roprézantasyon : po noir, zyé blé, shové bouklé. Pou fé sa, la tiliz son l'ADN pars son l'éskélète lété ankor bien konsèrvé kan bann shèrchèr la trouv sa dann dann la valé La cheddar. Ala pou kosa i l'apèl ali Cheddar Man.*

*Mi pans z'ot travaye lé korèk*

*Solman antansyon, la pa promyé fo i zoué avèk son l'ADN é néna kék z'ané bann z'ékspèr la étidyé l'ansète bann z'anglé, pou déklar li l'avé la po klèr épi lo zyé maron épi shové noir pars konm in savan z'anglé Chris Stringer, in dirèktèr mizé 'istoir natirèl i di : lé pa fasil pans in l'ansète bann z'anglé l'avé la po noir épi lo zyé blé. Sé pou sa mèm la donn ali lo zyé maron épi la po klèr, shové noir kant mèm... Mi préfér pans lo roprézantasyon zordi lé korèk é i sa pa shanj ankor lo poinnvizé dann in pé d'tan. Mi voudré pa an avoir mont dsi l'do in mové shoal, mé mi pans sof pétète dann désèrtin détaye va trouv firamézir, z'ot afèr lé bon so foi isi.*

*(La panor fini)*

*Justin*